



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Délégation Inter-régionale
Paris Ile-de-France
Département Immobilier

RÈGLEMENT DE CONSULTATION :

Mission géotechnique G2 PRO + option G4

Projet : Extension des locaux scellés du Tribunal Judiciaire de Créteil (94)

Procédure adaptée – Articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique

1. Maître d'ouvrage Département Immobilier de Paris – Ministère de la Justice

Chef de projet : Hervé FERRARI

Mail : herve.ferrari@justice.gouv.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Cheffe du département immobilier de Paris

2. Contexte de l'opération :

Le Département Immobilier de Paris lance une consultation pour une mission géotechnique de type G2 PRO, avec option G4, dans le cadre du projet d'extension des locaux scellés du Tribunal Judiciaire de Créteil (94). Le CCTP du lot Gros Œuvre prévoit la mise en œuvre de fondations profondes de type micropieux (référence : CCTP, article 5.3.2).

Le dimensionnement et la validation de ces micropieux nécessitent une mission géotechnique conforme à la norme NF P 94-500 et à l'Eurocode 7 (NF EN 1997-1).

3. Objet de la consultation Mission principale :

G2 PRO – Investigations géotechniques complémentaires. – Analyse géologique et géotechnique du site. – Détermination des paramètres de calcul. – Dimensionnement complet des micropieux. – Préconisations d'exécution. – Note de calcul géotechnique. – Validation des hypothèses du PRO/DCE.

Option :

G4 – Supervision géotechnique d'exécution – Vérification de la conformité des micropieux aux hypothèses de la G2 PRO. – Suivi des paramètres d'injection, refus, ancrage. – Avis sur les adaptations éventuelles en cours de chantier.

4. Lieu d'exécution Tribunal Judiciaire de Créteil

Accès soumis aux règles de sécurité du site.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Délégation Inter-régionale
Paris Ile-de-France
Département Immobilier

5. Calendrier Date limite de remise des offres :

- 13 mars 2026 à 18h00 (heure de Paris).
- Durée estimée de la mission : 24 mois. Démarrage souhaité : dès notification.

6. Dossier de consultation

- Le présent règlement de consultation.
- Le CCTP Gros Œuvre (incluant la section micropieux
- Les plans et pièces du PRO/DCE.
- Toute pièce complémentaire fournie par le maître d'ouvrage.
- Convention EDIFLEX (à signer)

7. Pièces à fournir par les candidats :

- Note méthodologique détaillant moyens,
- méthodologie, planning et compréhension du site. –
- Devis détaillé (G2 PRO + option G4). –
- RIB. – Kbis récent. –
- Attestation d'assurance décennale. –
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

8. Critères de sélection Prix : 60 % Mémoire technique : 40 %

Le mémoire technique sera évalué sur :

- méthodologie d'investigation,
- pertinence des moyens,
- compréhension des contraintes du site,
- qualité du planning,
- capacité à traiter les micropieux et les aléas géotechniques.

Modalités de remise des offres Les offres doivent être déposées exclusivement sur
PLACE.